

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 20/09/2012

Numéro de FTS : 28-001.7

Date de révision : 21/01/2015

Révision No : 6

Seek®

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Code produit : CI/11050
 Nom du produit : Seek®
 Description du produit : Indicateur de carie

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Indicateur de carie dentaire professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Ultradent Products, Inc.
 505 W. 10200 S.
 South Jordan UT 84095

Distributeur

UP Dental GmbH
 Am Westhover Berg 30
 51149 Cologne Germany
 Téléphone d'urgence : +49(0)2203-35-92-0

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD) : (800) 424 - 9300
 (INTERNATIONAL) : +1(703) 527 - 3887

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 1999/45/EC

: Non Applicable

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

Mention (S) de danger : 9502 HLMN : The matériau n'est pas considéré comme dangereux pour la santé.

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates : Pas de préoccupations immédiates

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poids %	Classification selon la directive 67/548/EEC
Mélange propriétaire et colorants FD&C	N/A	--	~1	--

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

SECTION 4 : Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Obtenir des soins médicaux immédiats.

Pour la peau

: Laver avec de l'eau et du savon.

En cas d'ingestion

: L'ingestion de quantités inférieures à 28g ne provoquera pas de dommages significatifs, Pour des quantités supérieures, ne pas provoquer de vomissement, mais donner un ou deux verres d'eau à boire et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

: Aucun traitement spécifique n'est nécessaire car ce produit ne présente pas de risque d'inhalation. Transporter à l'air frais. En cas d'exposition excessive à des poussières ou de vapeurs, transporter à l'air libre et obtenir des soins médicaux si une toux ou d'autres symptômes se développent.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 20/09/2012

Numéro de FTS : 28-001.7

Date de révision : 21/01/2015

Révision No : 6

Seek®

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Yeux	: Peut provoquer une irritation modérée.
Peau	: Peut provoquer une légère irritation de la peau.
Ingestion	: Pose peu ou pas de danger immédiat.
Inhalation	: Aucun effet attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	: Non Applicable
-----------------	------------------

5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	: Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie
---------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	: Non déterminé
Risques d'explosion	: Non déterminé
Explosion de feu	: Non déterminé
Sensible aux décharges statiques	: Non déterminé
Sensibilité aux chocs	: Non déterminé

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	: Général : Evacuer tout le personnel; utiliser l'équipement de protection contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsque le produit concerné est en feu.
Technique de protection incendie	: Eau pulvérisée, brouillard ou brume, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone (CO ₂).

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales	: Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.
----------------------	---

6.2. Précautions environnementales

Ecoulement dans l'eau	: Non Applicable
-----------------------	------------------

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit écoulement	: Nettoyer avec du peroxyde d'hydrogène, de l'hypochlorite de sodium ou un détergent, de l'eau tiède et un chiffon.
Ecoulement important	: Après nettoyage, rincer minutieusement la zone contaminée avec de l'eau

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	: Non Applicable
-------------------------------	------------------

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	: Utiliser un équipement de protection approprié.
Stockage	: Se reporter à l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie	: Se reporter à l'étiquette
--------------	-----------------------------

7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s)	: Indicateur de carie dentaire professionnel
-----------------------------------	--

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle	: Non déterminé
------------------------	-----------------

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage	: Porter des lunettes de protection
Protection de la peau	: S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Protection respiratoire	: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler les concentrations atmosphériques.

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 20/09/2012

Numéro de FTS : 28-001.7

Date de révision : 21/01/2015

Révision No : 6

Seek®

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Liquide
Couleur : Rouge
Odeur : Inodore ou sans odeur caractéristique

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable : Oui

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si conservé et manipulé selon les conditions recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Non

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Non Applicable.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Non Applicable

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

AIGU

DERMIQUE LD₅₀ : Non Déterminée

ORALE LD₅₀ : Non Déterminée

INHALATION LD₅₀ : Non Déterminée

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Toxicité : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique (Aigue)

LC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 48 HEURES : Non déterminé

EC₅₀ 96 HEURES : Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Pas de données disponibles.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro UN

Numéro UN : N / A

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 20/09/2012

Numéro de FTS : 28-001.7

Date de révision : 21/01/2015

Révision No : 6

Seek®

14.2. UN Nom d'expédition

UN Nom propre d'expédition : Marchandise non dangereuse

14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque : N / A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : N / A

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : Marchandise non dangereuse

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : Marchandise non dangereuse

RID – rail : Marchandise non dangereuse

IMDG – mer : Marchandise non dangereuse

IATA – air : Marchandise non dangereuse

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac : Marchandise non dangereuse

SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/EEC sur les dispositifs médicaux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non déterminé

Informations complémentaires : Aucun des ingrédients ne sont listés dans : SARA Sect. 355 (Substances extrêmement dangereuses) ou SARA Sect. 313 (liste de toxiques chimiques particuliers). Prop. 65 – Substance chimique connue pour provoquer le cancer. Ils ne sont pas listés dans les catégories cancérogènes dans les agences suivantes : EPA, IARC, NTP, TLV, NIOSH-Ca, OSHA-Ca.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Préparé par: Anu Kattoju

Résumé de révision

: Cette fiche remplace la fiche du 04/10/2012. Les modifications sont les suivantes : **Section 1** : UTILISATION GENERALE. **Section 2** : EN CAS D'URGENCE – PREOCCUPATIONS IMMEDIATES. **Section 4** : NOTE AU MEDECIN, SIGNES ET SYMPTOMES DE SUREXPOSITION (INGESTION, INHALATION, PEAU). **Section 5** : RISQUES D'EXPLOSION, MOYEN D'EXTINCTION, EXPLOSION DE FEU, PRODUIT DE COMBUSTION DANGEREUX, SENSIBLE À LA DÉCHARGE STATIQUE, SENSIBILITÉ AUX CHOCS. **Section 6** : PROCEDURES GENERALES, ECOULEMENT DANS L'EAU. **Section 7** : DUREE DE VIE, STOCKAGE. **Section 8** : . **Section 9** : POURCENTAGE DE VOLATIBILITE. **Section 10** : CONDITIONS A EVITER, PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX, STABILITE, STABLE. **Section 11** : AIGUE (ORALE LD₅₀ (rat), INHALATION LD₅₀ (rat). **Section 12** : CONSÉQUENCES CHIMIQUES, DISTRIBUTION, BIOACCUMULATION / ACCUMULATION, TOXICITE AQUATIQUE (AIGUE) LC₅₀ 96 HEURES, EC₅₀ 48 HEURES, EC₅₀ 96 HEURES. SECTION 12 : Information écologique. **Section 14** : AIR (ICAO/IATA) DISPOSITIONS PARTICULIERES ROUTE ET RAIL (ADR/RID), ROUTE ET RAIL (ADR/RID) (NOM PROPRE D'EXPEDITION, NUMERO UN, GROUPE D'EMBALLAGE), MARITIME

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage Dentaire



Date d'émission : 20/09/2012

Numéro de FTS : 28-001.7

Date de révision : 21/01/2015

Révision No : 6

Seek®

Déclarations générales

Responsabilité du fabricant

(OMI/IMDG) (DISPOSITIONS PARTICULIERES), PAR ROUTE ET RAIL (GB uniquement)(CDG) - DISPOSITIONS PARTICULIERES.

Section 15 : RoHS, SECTION 15 : information concernant la réglementation. **Section 16** : DECLARATIONS GENERALES

: N / A = Non applicable

: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.